

RÈGLEMENT – 7^{ème} CORRIDA de MOUZON-RUN 2025

Article 1: Organisation

L'association « Mouzon-Run » organise le Samedi 13 Décembre 2025 à 19h30 sa 7^{ème} édition de la Corrida de Mouzon.

Article 2: Date, horaire, départ/arrivée et circuit.

Le départ et l'arrivée seront jugés à Mouzon, juste à coté de la mairie.

⇒ Le parcours fera 8,5km avec 3 boucles dans les rues de la commune.

⇒ Départ à 19h30 à coté de la mairie de Mouzon.

A la fin de la course chronométrée, un ravitaillement liquide/solide sera proposé.

Article 3: Conditions d'inscription

Les inscriptions pour la corrida se feront en ligne via le site <https://chronometrage.com> avec une possibilité d'inscription sur place le jour de la corrida (majoration de 3€).

3-1: Prix par inscription : 10 € (+ frais du site)

3-2: Catégorie d'âge : ouvert à partir de la catégorie « Cadets » (plus de 16 ans – Attention, pour les mineurs une autorisation parentale sera obligatoire).

3-3: Licences sportives et PPS

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'une **attestation de Parcours de Prévention Santé** que la FFA propose sur son site <https://pps.athle.fr/> qui remplace le certificat médical (validité de 3mois)

3-4 : Annulation-Remboursement

Pour les coureurs ne faisant pas partie d'un club, aucun remboursement ne sera opéré.

Pour les coureurs faisant partie d'un club, un forfait de 3€ sera facturé pour toute personne non présente correspondant au coût de la puce/dossard.

Article 4: Dossard

- Le retrait des dossards se fera sur la zone de départ/arrivée à partir de 18h00.
- Le dossard doit être obligatoirement porté/fixé par 4 épingles sur le devant et visible, ceci pendant toute la durée de la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Article 5: Courses jeunes

- Des courses seront proposées de 10 à 15 ans à partir de 18h00 (horaires sur places)
- Elles ne seront pas chronométrées, un cadeau sera offert à tous les participants et les 3 premiers seront honorés en montant sur le podium.
- Les parents ou tuteurs sont responsables des mineurs qu'ils engagent (une autorisation parentales / décharge du club sera à signer à l'inscription)
- Les inscriptions qui seront gratuites se feront sur place de 17h à 17h45.

Article 6: Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès du CIC pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 7: Accompagnateurs :

Tout accompagnateur (bicyclette, chien, rollers, trottinettes) est interdit sur le parcours.

Article 8: Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place des signaleurs sur les traversées de voies routières, équipés de gilets jaunes et de téléphones portables.

La gendarmerie sera avertie de l'événement et des secouristes seront sur le parcours.

Article 9: Chronométrage

Le chronométrage est assuré par le club Mouzon-Run avec son propre système de chronométrage à puce.

Article 10: Classement et récompenses

- La remise des récompenses est prévue vers 21h15.
- Une prime pour les 3 premiers au scratch, celles-ci seront identiques pour les hommes et les femmes.
- Un Cadeau aux premiers de chaque catégories (sans cumulation)

Tous les participants auront un cadeau au départ et un tirage au sort des dossards aura lieu après la cérémonie des podiums (présence obligatoire)

⇒ *Le classement sera affiché après la course et sera diffusé le lendemain de la course sur le site du club.*

Article 11: Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 12: Droit à l'image

Les participants acceptent la publication de leur nom dans les résultats qui seront diffusés (FFA, médias, réseaux sociaux....) et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel, non commercial.

Article 13: Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement.

Article 14: Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses.